

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT RUE
THIERS POUR DES TRAVAUX (annule et remplace l'arrêté du 6 juillet 2017)**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Conseiller Régional du Grand Est,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1,
L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE :

Article 1 : Du lundi 31 juillet 2017 à 7 heures au samedi 5 août 2017 à 19 heures, pour
permettre la réalisation de travaux,

- **Le stationnement sera interdit face aux n°37-39-41 rue Thiers sur 3
emplacements.**

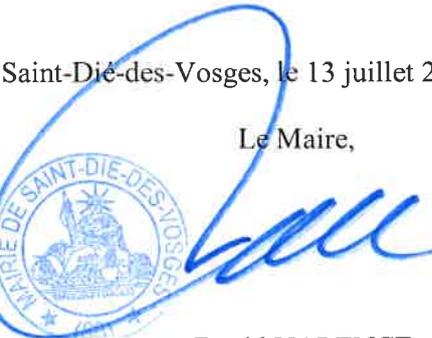
Article 2 : La signalisation temporaire sera mise en place par les Services Techniques de
la Ville.

Article 3 : Le stationnement de véhicules contrevenant au présent arrêté sera considéré
comme gênant au sens de l'article R 417.10 du Code de la Route. Les véhicules en infraction pourront
être enlevés, aux frais, risques et périls de leurs propriétaires.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la
Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne,
de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 13 juillet 2017

Le Maire,

A blue ink signature of David Valence, the Mayor, is written over a circular official stamp of the Municipality of Saint-Dié-des-Vosges. The stamp features a central emblem and the text 'MAIRIE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES' around the perimeter.

David VALENCE